

Image not found or type unknown



Date fin de CDD falsifiée

Par **Theolola**, le **16/02/2018** à **21:53**

Madame, Monsieur, bonsoir.
Embauchée en CDD depuis août 2017, j'ai signé mon troisième contrat CDD en décembre et son échéance est au 4 mars 2018. Mon employeur m'a spécifié que je ne signerai pas de CDI mais qu'il allait falsifier la date de fin pour la repousser au mois de septembre 2018. En a-t-il le droit? Par avance merci pour votre aide. Cordialement.